



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame DEGRAEVE Aude demeurant Rue de Nieuwenhove 31 1 à 1180 Uccle.

Le terrain concerné est situé Voie Maréchal Grouchy, 26 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section K n°102N11.

Le projet consiste en l'extension d'une villa et présente les caractéristiques suivantes :

- Construction d'une extension au volume existant d'une maison unifamiliale (REZ +1) ;
- Celle-ci sera située à l'arrière du bien, aura une forme rectangulaire incorporée au versant de la toiture et sera constituée d'une toiture plate végétalisée ;
- La façade sera enduite d'un isolant de teinte beige clair ;
- L'extension aura une emprise au sol supplémentaire de 11 m² et aura une hauteur de 5,93 mètres de haut ;
- Les baies vitrées seront toutes dirigées vers l'arrière du bien, aucune sur les flancs.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : demande impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation :

- Toiture à versant obligatoire
- Couverture de toiture en tuiles ou ardoises
- Surface bâtie de la parcelle supérieure à 1/8^{ème}

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : M. Gorgemans), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 octobre au 12 novembre 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 15 octobre 2020